



ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

PROTÉGER
 QUALITÉ
 MAÎTRISE DES RISQUES
 ALERTE
 PROTECTION DES POPULATIONS

PRÉVENIR
 SÉCURITÉ
 ACCOMPAGNER
 CONFORMITÉ
 GARANTIE



EXPERT MULTIMARQUE EN SOLUTIONS ET SERVICES INCENDIE

L'éclairage de sécurité : Assurer une évacuation rapide et sûre du public

SAFETYMATIC, le service dédié à l'éclairage de sécurité par SSI Service

SSI Service complète son offre de maintenance de Systèmes de Sécurité et vous propose les solutions SAFETYMATIC dédiées à la maintenance et à la mise en conformité de votre éclairage de sécurité.



L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ : QUELLE UTILITÉ ?



Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (B.A.E.S.) sont des éléments essentiels au bon déroulement de l'évacuation de votre bâtiment. En cas d'incendie entraînant une coupure électrique, l'éclairage de sécurité assure une visibilité minimum des dégagements et permet :

- Une évacuation sûre et facile des personnes vers l'extérieur
- Les manœuvres intéressant la sécurité et l'intervention des secours
- D'éviter la panique et les risques humains associés

UN OBJECTIF



GARANTIR LA SÉCURITÉ DE VOS OCCUPANTS

POURQUOI VÉRIFIER L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ ?

En tant que chef d'établissement, il est de votre responsabilité pénale de vous assurer qu'en cas d'urgence, vos blocs seront efficaces pour assurer une évacuation sûre et rapide du bâtiment. Pour y parvenir, une maintenance régulière des appareils est indispensable.

Les causes de pannes fréquentes :

- Le non-fonctionnement des lampes
- Le non-fonctionnement des batteries
- Carte électronique défectueuse



- Aucune visibilité en cas de coupure électrique / incendie
- Impossibilité d'évacuation rapide
- Risques humains



MAINTENANCE PRÉVENTIVE

16 opérations pour assurer la maintenance de vos blocs autonomes

Nos techniciens hautement qualifiés réalisent la vérification des BAES selon la norme **NF C 71-830** qui définit les règles et procédures à respecter pour effectuer cette maintenance.



- ✓ Vérification visuelle de l'aspect du bloc
- ✓ Vérification de la fixation de l'appareil
- ✓ Vérification de la présence secteur
- ✓ Vérification de l'autonomie des batteries par coupure secteur
- ✓ Vérification de l'allumage des lampes de veille
- ✓ Vérification de l'allumage des lampes de secours
- ✓ Contrôle des composants internes du B.A.E.S .
- ✓ Vérification de l'aspect des accumulateurs (boursoufflure, fuite ...)
- ✓ Nettoyage interne et externe du B.A.E.S.
- ✓ Vérification de la télécommande de mise au repos
- ✓ Mise en place d'une étiquette de maintenance sur chaque appareil
- ✓ **Vérification de la conformité de la signalétique de balisage ***
- ✓ **Vérification de la conformité de vos locaux (devoir de conseil) ***
- ✓ **Vérification de l'asservissement avec le SSI pour les BAES + BAEH ***
- ✓ Signature du registre de sécurité
- ✓ Rapport de maintenance détaillé

*** SSI Service va au-delà des 13 opérations qu'impose la norme et ajoute 3 étapes essentielles à l'efficacité de l'équipement.**



BAES + BAEH : LE BLOC DOUBLE FONCTION SPÉCIFIQUE AUX ERP AVEC LOCAUX À SOMMEIL

Nos équipes réalisent l'étude et l'installation de BAES + BAEH (Bloc Autonome d'Eclairage d'Habitation) asservis au Système de Sécurité Incendie.

Dans les établissements recevant du public avec des locaux à sommeil sans groupe électrogène, le règlement de sécurité demande à ce que l'éclairage d'évacuation traditionnel par B.A.E.S. (ayant une autonomie d'une heure) soit complété par des B.A.E.H. (ayant une autonomie de cinq heures) afin de porter l'autonomie totale à six heures.

Lors d'une coupure électrique, les BAES s'éteignent automatiquement afin de préserver leur autonomie. En cas de déclenchement de l'évacuation générale, les B.A.E.S. se rallument automatiquement pour faciliter l'évacuation.

- *Article J30 pour les structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées*
- *Article O15 pour les hôtes et autres établissements d'hébergement*
- *Article U32 pour les établissements de soins*
- *Article R27 pour les établissements d'éveil, d'enseignement, de formation et centres de vacances*

MISE EN CONFORMITÉ

SSI Service assure le remplacement des appareils défectueux ainsi que la mise en conformité complète d'installations d'éclairage de sécurité.

Nous travaillons avec les plus grands fabricants français de blocs autonomes d'éclairage de sécurité : LUMINOX, URA, KAUFEL.



ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

SSI Service vous propose des offres complètes afin de répondre à vos exigences réglementaires concernant l'éclairage de sécurité.



Contactez votre interlocuteur SSI Service pour plus d'informations



Une couverture nationale, une proximité régionale

Nous contacter :

SSI Service - 4 rue de la Terre de Feu
Immeuble le Pin
91952 Courtaboeuf Les Ulis

Tél. : 01 64 86 63 63 - Fax : 01 64 86 70 40
contact@ssiservice.fr
www.ssiservice.fr



Réseau d'entreprises expertes en sécurité incendie
www.reseaudef.com